

# Visite ministérielle

## Qualité du milieu de vie en CHSLD

### Plan d'amélioration Web

#### Informations sur l'installation

|                               |                                     |                              |                                  |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Nom de l'installation visitée | CHSLD DE SAINT-LAURENT              |                              |                                  |
| Statut                        | Public                              | Nbre de lits perm. au permis | 151                              |
| Établissement                 | CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL | Adresse                      | 1275, BOULEVARD DE LA COTE-VERTU |
| Région                        | Montréal                            | Ville                        | Montréal                         |

#### Informations sur la visite

|                      |               |                        |               |
|----------------------|---------------|------------------------|---------------|
| Date de la visite    | 23 avril 2024 | Reddition de comptes 1 | 23 avril 2025 |
| Date de transmission |               |                        |               |

#### Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.  
Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

| Recommandations   | Élément(s) non conforme(s)   | État d'avancement |
|---|--|-------------------|
| 1. S'assurer de mettre en place un comité de résidents. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas de comité de résidents.</li> </ul> | Non débuté        |

#### Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

| Recommandations   | Élément(s) non conforme(s)   | État d'avancement        |
|---|--|--------------------------|
| 2. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques car les plans de travail des PAB n'incluent peu ou pas de stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.</li> </ul> | Réalisé et en continuité |

## Activité repas



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;  
Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

| Recommandations   | Élément(s) non conforme(s)   | État d'avancement        |
|---|--|--------------------------|
| 3. S'assurer que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité.</li> </ul> | Réalisé et en continuité |
| 4. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents.</li> </ul>   | Réalisé et en continuité |
| 5. S'assurer que les résidents bénéficient d'une réponse à leurs besoins notamment par une collaboration soutenue, entre les membres du personnel, pendant l'heure des repas. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel n'encourage pas suffisamment le résident qui a besoin de stimulation pour s'alimenter.</li> </ul>                            | Réalisé et en continuité |

## Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;  
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;  
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

| Recommandations   | Élément(s) non conforme(s)   | État d'avancement   |
|---|--|---|
| 6. S'assurer d'adapter les pratiques, de personnaliser l'environnement physique de certaines aires de vie et d'entretenir les lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et leurs proches. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Certaines pratiques rappellent un milieu institutionnel et ne permettent pas au résident de se sentir chez-lui, particulièrement, il s'agit: <ul style="list-style-type: none"> <li>du recours systématique au port du bracelet d'identification.</li> <li>de la présence de literie institutionnelle à l'unité protégée.</li> </ul> </li> <li>Les lieux ne sont pas bien entretenus (peinture).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>En cours</li> </ul> |